

PRE REQUIS
AUCUN PRE REQUIS N'EST
NECESSAIRE

PUBLIC CONCERNE

- ✓ LES CHEFS D'ENTREPRISE (MOINS DE 11 SALARIÉS)
DANS LE SECTEUR DU BTP

OBJECTIF

*vous donner de véritables outils pratiques
pour gérer vos salariés.*

COMPETENCES DEVELOPPEES

- ✓ SAVOIR MIEUX IDENTIFIER SOURCES DES
OBLIGATIONS DANS LE SECTEUR BTP
- ✓ ÊTRE CAPABLE DE NÉGOCIER UN ACCORD
D'ENTREPRISE ADAPTÉ
- ✓ SAVOIR ORGANISER LE TEMPS DE TRAVAIL DES
ÉQUIPES ET DE L'OPTIMISER ET PRÉVENIR LA
SURCHARGE DE TRAVAIL
- ✓ COMPRENDRE LES DIFFÉRENCES DE CHAQUE
SYSTÈME DE CONTRAT POUR RÉDIGER UN
CONTRAT DE TRAVAIL ADAPTÉ
- ✓ ÊTRE CAPABLE D'IDENTIFIER LES CAUSES
D'ABSENCES POUR MIEUX LES ANTICIPER
- ✓ METTRE EN PLACE DES OUTILS ET ÊTRE ACTEUR
DE PRÉVENTION DES RISQUES PHYSIQUES ET DE
LA SANTÉ MORALE AU TRAVAIL
- ✓ ÊTRE CAPABLE DE RÉDIGER LES DOCUMENTS
LIES AUX PROCÉDURES DE RECADRAGE/OU
DISCIPLINAIRES

OUTILS PEDAGOGIQUES UTILISES

- CAS PRATIQUE AVEC RESTITUTION DES
INFORMATIONS PAR LES PARTICIPANTS
- JEUX SUR SMARTPHONE ET/OU EN FORMATION
POUR VALIDATION DES CONNAISSANCES
- ETUDES DE CAS VIA LA VIDÉO

PRIX et DUREE DE LA FORMATION

2 JOURS DE FORMATION : 1.100 € HT
(ou 4 demi-journées)

OPTION 2h D'ACCOMPAGNEMENT : 200€ HT
hors frais déplacement (téléphone ,mail, mise
en situation réelle) dans les 3 mois suivant la fin
de formation.

LIEU et DATE DE LA FORMATION

2 journées de formation de 9h00 à 17h30
ou **4 demi-journées de 9h00 à 12h30**

NOM DE LIEU
ADRESSE DU LIEU CODE POSTAL VILLE

ARRETER DE SUBIR QUAND ON EST CHEF D'ENTREPRISE DE MOINS DE 11 SALARIES

**UTILISER LE DROIT DU TRAVAIL EN OUTIL DE GESTION
ET POUR NEGOCIER DES REGLES PLUS ADAPTEES DANS LE BTP.**

GESTION DES SALARIES : DROITS ET OBLIGATIONS. COMMENT NEGOCIER VOTRE ACCORD D'ENTREPRISE ?

=> **Jeu de validation des connaissances /Cas pratiques**

- Où trouver les sources du droit ? notamment les dispositions spécifiques au BTP
- Quelles règles peut-on négocier et adapter au mode de fonctionnement de l'entreprise ?
- Quels éléments manageriels « pratiques » utiliser ?
- Quel support choisir pour faire ressortir les valeurs et la culture de l'entreprise ?
- **Nouveauté depuis 2018** : l'accord d'entreprise via référendum

CHOISIR LE BON CONTRAT ET LE BON STATUT, PUIS LE PERSONNALISER

=> **Jeu de validation des connaissances /Cas pratiques**

- **Période d'essai** : mettre en place des outils pour suivre le déroulement et le renouvellement.
- **Contrat de travail** : bien rédiger avec des clauses adaptées et faire ressortir les valeurs de l'entreprise et la motivation.
- **Mode de rémunération adapté** : optimiser par un salaire fixe et/ou variable, des avantages en nature, frais professionnels, intéressement.
- **CDD-Intérim** : sécuriser les recours et la rédaction des contrats.
- **Cerner les enjeux de la séparation pour bien embaucher** : connaître les indemnités de rupture à verser, les négociations possibles, en fonction du contrat et des causes de rupture.
- **Sous traitance et autoentrepreneur** : les enjeux d'une bonne vigilance

COMMENT ADAPTER L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL A SES BESOINS VIA UN ACCORD D'ENTREPRISE ?

=> **Jeu de validation des connaissances /Cas pratiques**

- Négociation des modes d'organisation du temps de travail, de pause, de déplacement, d'habillage, d'astreinte, d'horaires individualisés.
- Les Indemnités de Petits déplacements et de Grands déplacements (trajet, transport, panier).
- Suivi du temps de travail et repérage des heures supplémentaires pour faire face aux imprévus.
- Clarification de l'organisation des tâches d'équipe (fiches de poste, attentes du poste...)

FAIRE FACE AUX ABSENCES PREVISIBLES OU IMPREVISIBLES, CHOISIR LE BON ORGANISME DE PREVOYANCE ET FRAIS SANTE

=> **Jeu de validation des connaissances /Cas pratiques**

- Absences maladie, accident de travail et déclaration d'AT, accident de trajet, suivi médical, visite médicale de reprise, contre visite médicale.
- Indemnisation, gestion, et financement des absences pour intempérie, spécifique au BTP
- Les Congés payés et la Caisse des Congés Payés du BTP...
- Couverture prévoyance et santé propre au BTP

ÊTRE ACTEUR DE LA PREVENTION DES RISQUES ET DE LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

RISQUES PHYSIQUES, PSYCHOSOCIAUX, HARCELEMENT MORAL ET SEXUEL

=> **Etude de cas via la vidéo**

- Prévenir les risques physiques.
- Prévenir le burn out, la violence au travail, le harcèlement moral et le harcèlement sexuel.
- Rédiger le document unique d'évaluation des risques adaptés.
- Agir rapidement en cas de mal être au travail, afin d'éviter que la situation se détériore.
- Gérer la mésentente dans l'équipe.

PRENDRE LA BONNE DECISION EN CAS DE PROBLEME DE COMPORTEMENT, D'INSUFFISANCE OU DE FAUTE :

=> **Jeu de rôle et cas pratiques**

- Différence entre l'insuffisance et la faute.
- Sanctions possibles et grandes étapes de la procédure.
- Rédaction de courriers et principe de savoir rester « positif » même dans la procédure de sanction.

PERSONNES EXTERIEURES SUSCEPTIBLES D'INTERVENIR DANS LA GESTION DES SALARIES

=> **Jeu de validation des connaissances /Cas pratiques**

- Médecin du travail (Pouvoirs de recommandation, conseil, visite).
- Inspecteur du travail (Pouvoirs de visite, de contrôle, de sanctions administratives ou pénales).